



Chèques cadeaux

Par Visiteur

Au sein de mon entreprise les collègues en arrêt maladie ne reçoivent pas pas les chèques cadeaux ou bien une partie des chèques est dégrafe du chéquier et remis a des personnes en CDI dans une autre entreprise ,(recevant déjà des chèques cadeaux.) intervenant occasionnellement chez nous.

Est ce légal ?

Pour notre directrice elle est dans son droit.

Pouvez vous éclairer notre chandelle ?

Merci au noms de nos collègues lésés

Par kang74

Bonjour

Qui donne ces chèques cadeaux ? A quelle occasion ? Quelles sont les conditions d'octroi ?

Par Prana67

Bonjour,

Même questions que kang74 : qui distribue les chèques et à quelle occasion.

Si c'est dans le cadre d'une activité sociale, ce qui est surement le cas, on ne peut pas écarter les salariés en arrêt maladie.

Par Prana67

Bonjour,

Même questions que kang74 : qui distribue les chèques et à quelle occasion.

Si c'est dans le cadre d'une activité sociale, ce qui est surement le cas, on ne peut pas écarter les salariés en arrêt maladie.